

Pour qui vote t'on en Belgique?

La Belgique est un Etat fédéral, composé de Communautés et de Régions que l'on peut désigner par l'appellation générale : « entités fédérées ».

Cela veut dire que la Belgique est composée de 5 niveaux de pouvoirs :

- le niveau fédéral
- le niveau régional
- le niveau communautaire
- le niveau provincial (sauf à Bruxelles)
- le niveau communal

Il faut également évoquer le niveau européen dont l'importance est croissante dans l'élaboration de lois s'appliquant aux personnes qui résident en Belgique. Chaque niveau de pouvoir possède des compétences propres établies par la Constitution et les lois fondamentales qui organisent la répartition des pouvoirs en Belgique.

Chaque niveau de pouvoir possède également son propre gouvernement (on parle de Collège ou de députation pour les communes et provinces) et son propre parlement (on parle aussi de conseil), composé généralement de mandataires élus directement par la population , et d'autres cooptés.

Les élections organisées en Belgique sont les suivantes :

- **élections législatives** (périodicité : tous les 4 ans): élection des membres de la Chambre des Représentants et du Sénat .
- **élections régionales et communautaires** (périodicité : tous les 5 ans): élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, du Parlement wallon, du Parlement flamand, du Parlement de la Communauté germanophone. La Communauté Française est composée de Parlementaires francophones bruxellois et wallons.
- **élections communales et provinciales** (périodicité : tous les 6 ans): élection des conseils communaux et des conseils provinciaux (sauf à Bruxelles).
- **élections européennes** (périodicité : tous les 5 ans): élection des membres belges du Parlement européen .

MAJ 2010